

**SOMMES NETTES PAYÉES PAR LE MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ  
NATIONALE PENDANT L'ANNÉE FISCALE TERMINÉE LE 31 MARS 1934—fin.**

SECTION DES PENSIONS—fin.	
<i>Coût net des services—</i>	
Traitement d'hôpital.....	\$ 2,672,124
Indemnités relatives à la responsabilité des patrons.....	23,103
Fonds funéraire.....	40,000
Légion Canadienne.....	9,000
Transport (pensionnés, patients, etc.).....	124,831
Soins ultérieurs aux aveugles et aux anciens combattants devenus aveugles.....	6,458
Paiements indirects à d'anciens combattants et à ceux dont ils sont les soutiens et paiements effectués à leur profit.....	\$ 2,875,516
<i>Autres déboursés et transactions, y compris paiements de pensions d'après la Loi de la Milice et autres pensions, Fonds de fiducie sous administration, Déboursés recouvrables, Assurance d'anciens combattants, etc.—</i>	
Pensions prescrites par la loi de la Milice.....	\$ 1,166,075
Rébellion du Nord-Ouest, 1885, et aviation civile.....	20,184
Intérêts sur les fonds de fiducie.....	6,437
Gratifications pour service militaire.....	3,520
Assurance d'anciens combattants.....	844,241
Pensions sous administration.....	630,866
Dépenses d'établissement.....	24,602
Dépenses recouvrables.....	94,288
	\$ 2,790,213
Dépenses totales autres que les frais d'administration.....	\$53,137,999
<i>Frais d'administration—</i>	
du Département—	\$
Traitements.....	848,934
Frais généraux.....	117,784
Commission Canadienne des Pensions.....	8966,718
Bureau des Anciens combattants.....	449,423
Cour d'appel des pensions.....	173,037
Indemnité aux membres du Bureau Fédéral d'Appel des Pensions.....	36,880
Contrôleur de la Trésorerie.....	92,188
	396,111
	\$ 2,114,367
Dépenses totales.....	\$55,252,366

En établissant le chiffre des frais d'administration, on doit tenir compte non seulement des dépenses, mais aussi du revenu et du roulement des fonds de fiducie. Par conséquent, outre ce qui précède, les frais d'administration devaient comprendre les rubriques ci-dessous :

Recettes et remboursements.....	798,222
Revenu casuel.....	171,644
Primes d'assurance des anciens combattants, et intérêts.....	2,018,847
Sommes déposées aux comptes fiduciaires, pensions sous administration, etc.....	681,545
Sommes déposées au fonds de gratifications pour service militaire.....	91
	\$ 3,670,349

Coût de l'administration—3-588 p.c.

**Commission Canadienne des Pensions.**—En vertu du chapitre 45 des Statuts de 1933, le bureau des Commissaires des Pensions pour le Canada et le tribunal des Pensions ont cessé d'exister; leurs fonctions ont été attribuées à la Commission canadienne des Pensions, établie conformément à la loi en question et le personnel de la Commission a été porté de trois à pas moins de huit ni plus de douze membres; huit ont été nommés.

La Commission est chargée de l'adjudication des pensions dans les cas d'invalidité d'anciens militaires, ainsi que des pensions aux personnes à charge de ceux qui meurent. Elle fonctionne sous l'autorité de la Loi des Pensions. Le tableau ci-dessous indique le nombre de pensions en cours à la fin des années fiscales 1918 à 1935, ainsi que leur montant global annuel. La forte augmentation en nombre des